

OBSERVATOIRE  
*des métiers*  
*l'audiovisuel*

# STATISTIQUES

ENTREPRISES & FORMATIONS  
DANS LE SECTEUR  
DE L'AUDIOVISUEL

SOURCE : AFDAS

2010

# AVANT-PROPOS

La CPNEF-AV publie ce rapport statistique dans le cadre de son *Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans l'audiovisuel*, sur la base des données enregistrées et exploitées par l'AFDAS.

Panorama 2010 sur **la formation professionnelle continue dans le secteur de l'Audiovisuel**, vous y trouverez à la fois des informations sur le nombre d'entreprises cotisantes et sur l'accès à la formation des salariés **permanents** ainsi que des **intermittents techniciens de l'audiovisuel**.

Conformément au protocole d'accord du 17 janvier 2005 relatif au financement de la formation professionnelle dans l'audiovisuel (en application de la loi du 4 mai 2004 sur la formation tout au long de la vie), l'AFDAS a été choisi par les partenaires sociaux pour l'ensemble des entreprises (privées et publiques) de la branche.

Depuis 2005 l'AFDAS dispose donc de données complètes sur la formation professionnelle continue dans le secteur de l'Audiovisuel, ce qui permet d'établir des comparaisons d'une année sur l'autre.

Dans ce rapport vous pourrez suivre l'évolution 2009/2010 des statistiques présentées. Elles portent sur :

1. Les entreprises cotisantes
2. L'accès à la formation professionnelle continue des salariés **permanents (tous dispositifs confondus)**
3. Le **Plan de Formation** des entreprises de +10 et -10 salariés
4. L'usage des dispositifs de formations DIF et PP
5. Les bénéficiaires salariés **intermittents techniciens de l'audiovisuel**

# SOMMAIRE

Glossaire	4		
<b>1. Les entreprises</b>	<b>6</b>		
1. Entreprises cotisantes à l'AFDAS par secteur professionnel	6		
2. Répartition géographique des entreprises cotisantes	7		
3. Répartition des entreprises cotisantes selon les effectifs de salariés permanents	8		
4. Répartition des salariés permanents par secteur d'activités	8		
<b>2. Accès à la formation professionnelle continue : les bénéficiaires «permanents»</b>	<b>9</b>		
1. Répartition par dispositif de formation	9		
1b. Détail	10		
2. Répartition géographique	11		
3. Répartition par sexe	12		
4. Répartition par tranche d'âge	12		
4b. Moyenne d'âge par secteur	13		
5. Répartition par statut	14		
6. Répartition par domaine de formation, tous dispositifs confondus	15		
<b>3. Zoom sur le plan de formation des bénéficiaires «permanents» (entreprises de + et - 10 salariés)</b>	<b>16</b>		
1. Répartition par secteur professionnel selon le plan de formation	16		
2. Répartition par sexe dans les plans de formation	17		
3. Répartition par tranche d'âge dans les plans de formation	17		
4. Répartition par statut dans les plans de formation	18		
		5. Répartition des stages et bénéficiaires «permanents» selon la durée du stage suivi	18
		6. Répartition selon le type d'organisme de formation intervenu	19
		7a. Répartition par spécialité de formation dans le domaine de l'audiovisuel	20
		7b. Répartition des bénéficiaires «permanents» ayant suivi une formation transversale	21
		<b>4. Droit individuel à la formation (DIF) et période de professionnalisation (PP)</b>	<b>22</b>
		1. Répartition des bénéficiaires par dispositif de formation	22
		2. Répartition des DIF selon la durée	23
		3. Répartition des PP selon la durée	23
		4. Répartition des bénéficiaires par domaine de formation	24
		<b>5. Les bénéficiaires sous CDD d'usage «intermittents techniques de l'audiovisuel</b>	<b>25</b>
		1. Répartition par dispositif de formation	25
		2. Répartition géographique par dispositif de formation	26
		3. Répartition par sexe	27
		4. Répartition par tranche d'âge	27
		5a. Répartition par spécialité de formation dans le domaine audiovisuel	28
		5b. Répartition dans les autres domaines de formation	29

# GLOSSAIRE

## (1) Entreprises cotisantes :

une entreprise est dite cotisante dès qu'elle a fait parvenir à l'AFDAS une déclaration annuelle avec des masses salariales (permanents ou intermittents) et s'est acquittée de sa contribution obligatoire au titre de la Formation professionnelle continue.

### Rappel des taux de contributions :

- 1 % de la masse salariale permanent (CDI+CDD) pour les entreprises de moins de 10 salariés et 1,6 % pour les entreprises de 10 salariés permanents et plus.

- 1 % de la masse salariale CDD

- 2,15 % de la masse salariale Intermittents

*Pour les entreprises qui franchissent pour la première fois le seuil des 10 ou 20 salariés « permanents », des taux de contributions différents de ceux ci-dessus s'appliquent. (Pour plus de détails, consulter le site internet de l'Afdas [www.afdas.com/rubrique\\_employeurs/taux de contribution](http://www.afdas.com/rubrique_employeurs/taux_de_contribution)).*

## (2) Effectifs "permanents" déclarés :

lorsqu'une entreprise complète sa déclaration annuelle des salaires, elle indique son effectif salarié permanents (CDI et CDD) en équivalent temps plein. Elle additionne le nombre total d'heures travaillées par l'ensemble de ses salariés et le divise par 2 028 pour connaître son effectif équivalent temps plein.

## (3) Bénéficiaire "permanent" :

**individu salarié, sous CDI ou CDD de droit commun**, d'une entreprise de l'audiovisuel, ayant suivi une action de formation financée par l'AFDAS.

## (4) Bénéficiaire "intermittent" :

**individu salarié sous CDD d'usage, dit "intermittent du spectacle"** appartenant à la catégorie "Technicien de l'audiovisuel" (monteur, administrateur de production, réalisateur,...), ayant suivi une action de formation, financée par l'AFDAS.

*Précision : le nombre de bénéficiaires "permanents" ou "intermittents" indiqué dans le rapport ne correspond pas à un nombre d'individus dans la mesure où un individu qui suit plusieurs stages est compté autant de fois qu'il a suivi de formations.*

## (5) Plan de formation de branche :

une partie des cotisations (0,1 % de la masse salariale permanent) des entreprises est mutualisée pour financer le Plan de formation de branche. Celui-ci sert à financer des actions de formation d'intérêt collectif, dans des domaines définis par les partenaires sociaux, au sein de la branche d'activité de l'audiovisuel.

## (6) Différents dispositifs d'accès à la formation professionnelle continue pour les salariés de droit commun :

### • Bilan de compétences :

il permet à un salarié de faire le point sur ses compétences, aptitudes et motivations et de définir un projet professionnel ou de formation. Réalisé par un prestataire extérieur à l'entreprise, selon des étapes bien précises, le bilan de compétences peut être décidé par

l'employeur ou mis en œuvre à l'initiative du salarié dans le cadre d'un congé spécifique.

### • Congé individuel de formation ou CIF :

il permet à tout travailleur de suivre, à son initiative et à titre individuel, des actions de formation indépendamment de sa participation aux stages compris dans le plan de formation de l'entreprise dans laquelle il exerce son activité. Ces actions de formation doivent permettre aux travailleurs d'accéder à un niveau supérieur de qualification, de changer d'activité ou de profession.

Pour en bénéficier, le salarié doit remplir certaines conditions et présenter à l'employeur sa demande d'absence au titre du CIF. Egalement sous certaines conditions et selon une procédure déterminée, le salarié peut bénéficier d'une prise en charge de sa rémunération et des frais de formation par l'organisme paritaire collecteur agréé au titre du CIF (AFDAS).

### • Validation des acquis de l'expérience ou VAE :

elle permet de faire reconnaître son expérience (professionnelle ou non) afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle, inscrit au RNCP. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue.

### • Tuteur :

la formation tuteur a pour fonction d'aider un salarié à acquérir des techniques pédagogiques afin de transmettre ses connaissances et compétences

à un ou à des salariés en contrat, ou en période de professionnalisation, dans l'entreprise où il(s) travaille(nt).

• **Plan de formation :**

il rassemble l'ensemble des actions de formation, de bilans de compétences et de validation des acquis de l'expérience définies dans le cadre de la politique de gestion des ressources humaines de l'entreprise. L'élaboration du plan de formation est assurée sous la responsabilité pleine et entière du chef d'entreprise, après consultation des représentants du personnel.

• **Contrat de professionnalisation :**

il s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. Il leur offre, à travers une formation en alternance, la possibilité d'acquérir une qualification et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

En application de l'article L.981-1 du code du travail, les contrats de professionnalisation ont pour objet de permettre à leur bénéficiaire d'acquérir un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, une qualification figurant sur une liste établie par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi ou une qualification professionnelle reconnue dans les classifications d'une convention collective de branche.

• **Droit individuel à la formation ou DIF :**

suivant certaines conditions et procédures, il permet à tout salarié de se constituer un crédit d'heures annuel pour suivre une formation à son initiative, sous réserve de l'accord de l'employeur.

Dans l'audiovisuel, un salarié sous

contrat à durée indéterminée acquiert 21 h de formation par an, cumulables sur six ans. Il peut demander une anticipation de ses heures annuelles (s'il a au moins un an d'ancienneté).

Les salariés sous contrat à durée déterminée de droit commun ont accès au droit individuel à la formation, calculé prorata temporis, lorsqu'ils ont cumulé trois mois de travail dans une ou plusieurs entreprises sur l'année de référence.

Ces mêmes dispositions s'appliquent aux journalistes pigistes engagés sous forme de contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée.

• **Période de professionnalisation :**

l'objectif de ces périodes est de favoriser, par des actions de formation, le maintien dans l'emploi des salariés en contrat à durée indéterminée. Elles sont notamment ouvertes :

- aux salariés dont la qualification est devenue insuffisante au regard de l'évolution des technologies et de l'organisation du travail,

- aux salariés qui comptent 20 ans d'activité professionnelle, ou âgés d'au moins 45 ans et disposant d'une ancienneté minimum d'un an de présence dans la dernière entreprise qui les emploie,

- aux salariés qui envisagent la création ou la reprise d'une entreprise,

- aux femmes qui reprennent leur activité professionnelle après un congé de maternité ou aux hommes et aux femmes après un congé parental,

- aux salariés reprenant leur activité professionnelle après une absence continue de longue durée pour maladie ou accident.

*Pour en savoir plus et connaître les conditions spécifiques de mise en œuvre, dis-*

*positif par dispositif, de la formation professionnelle continue dans le secteur de l'audiovisuel, vous pouvez consulter le site web de l'Afdas [www.afdas.com/rubrique-employeurs/documents-utiles](http://www.afdas.com/rubrique-employeurs/documents-utiles).*

**(7) Les différents dispositifs d'accès à la formation professionnelle continue pour les salariés sous CDD d'usage (intermittents du spectacle)**

En vertu de l'accord interbranche du 6 juillet 2007, relatif aux modalités d'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie pour les intermittents du spectacle, et à l'exception du dispositif du Contrat de professionnalisation, les salariés sous CDD d'usage ont des droits pour accéder à l'ensemble des dispositifs de formation instaurés par la loi (Dif, Plan de formation, Cif, Période de professionnalisation, ...). Cela étant, compte tenu de leur mode d'activité particulier, la mise en œuvre de leurs droits à formation se fait, généralement pendant une période d'inactivité professionnelle, directement auprès de l'AFDAS qui, selon certaines conditions et procédures administratives, assure l'examen de leur demande de formation et la prise en charge financière de celle-ci.

*Pour connaître les conditions d'accès des intermittents du spectacle à la formation professionnelle continue, consulter le site web de l'Afdas [www.afdas.com/rubrique-intermittents-du-spectacle](http://www.afdas.com/rubrique-intermittents-du-spectacle).*

# 1. Les entreprises



## 1. Entreprises cotisantes (1) à l'AFDAS : par secteur professionnel

	Production audiovisuelle & cinématographique	Diffusion TV	Production & diffusion radio	Industries techniques	Ensemble de l'audiovisuel
Entreprises identifiées en 2010	7 182	294	902	1 373	9 751
Entreprises cotisantes en 2010	5 041	182	657	1 009	6 889
% des cotisantes par secteur	70,2 %	62,0 %	72,8 %	73,5 %	
% sur le global des identifiées	73,2 %	2,6 %	9,5 %	14,7 %	70,7 %
Entreprises cotisantes en 2009	4 652	183	684	1 020	6 539
Evolution 2010-2009	+ 8,4 %	- 0,5 %	- 4 %	- 1,1 %	+ 5,3 %

Le secteur de la *Production audiovisuelle et cinématographique* représente 73% des entreprises cotisantes dans l'audiovisuel. Dans ce secteur, de 2009 à 2010, on note une évolution significative : + 8 % d'entreprises cotisantes alors que, parallèlement, les autres secteurs de l'audiovisuel diminuent de 0,5 % pour la *Diffusion TV* à 4 % pour la *Production et diffusion radio*.



## 2. Répartition géographique des entreprises cotisantes

La région Ile-de-France reste prédominante avec 64,2 % d'entreprises cotisantes en 2010.

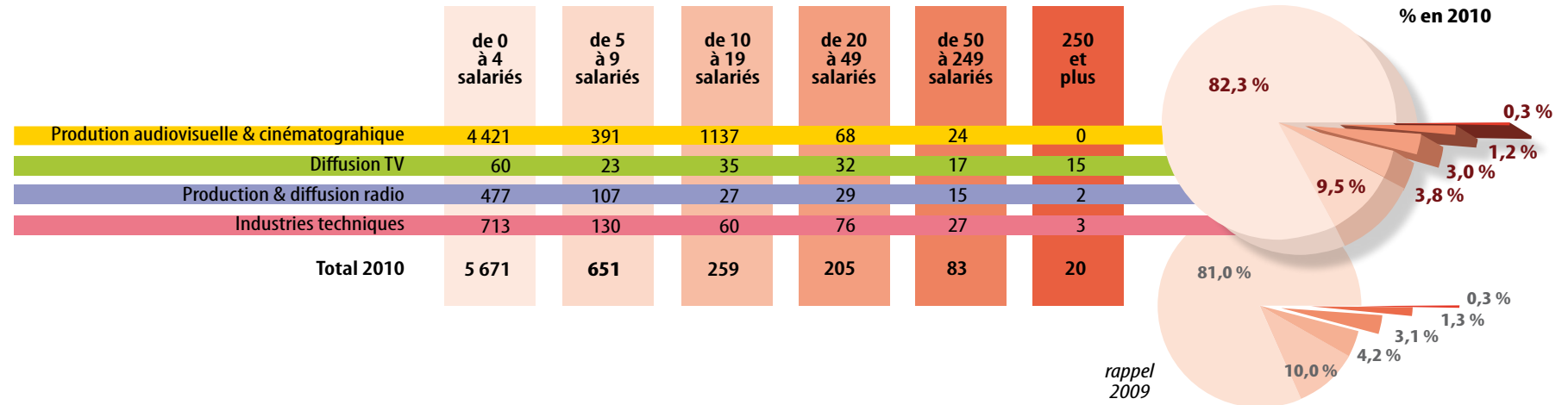
Mais on note une augmentation significative des entreprises cotisantes en Poitou-Charentes (+ 19,4 %) et en Aquitaine (+ 17,4 %).

	Production audiovisuelle & cinématographique	Diffusion TV	Production & diffusion radio	Industries techniques	ensemble de l'audiovisuel	% sur l'ensemble de la France	ensemble audiovisuel rappel 2009	Evolution 2010-2009
Ile-de-France	3 559	113	93	656	4 421	64,2 %	4 217	+ 4,8 %
Rhône-alpes	258	10	93	61	422	6,1 %	401	+ 5,2 %
PACA	221	3	42	66	332	4,8 %	315	+ 5,4 %
Midi-pyrénées	112	3	46	35	196	2,8 %	180	+ 8,8 %
Aquitaine	109	3	46	24	182	2,6 %	155	+ 17,4 %
Bretagne	109	6	38	8	161	2,3 %	156	+ 3,2 %
Languedoc-Roussillon	100	3	32	23	158	2,3 %	145	+ 8,9 %
Pays-de-Loire	90	9	34	21	154	2,2 %	138	+ 11,6 %
Nord-Pas-de-Calais	90	9	30	18	147	2,1 %	139	+ 5,7 %
Centre	55	1	23	11	90	1,3 %	82	+ 9,7 %
Alsace	48	8	19	14	89	1,3 %	80	+ 11,2 %
Poitou-Charentes	53	1	20	12	86	1,2 %	72	+ 19,4 %
Lorraine	23	4	24	11	62	0,9 %	65	- 4,8 %
Bourgogne	31	0	25	4	60	0,9 %	63	- 5,0 %
Basse Normandie	29	1	14	9	53	0,8 %	54	- 1,8 %
Auvergne	28	3	14	5	50	0,7 %	53	- 6,0 %
Haute Normandie	22	0	10	14	46	0,7 %	42	+ 9,5 %
Picardie	28	0	6	5	39	0,6 %	37	+ 5,4 %
Franche-Comté	18	0	13	6	37	0,5 %	41	- 10,8 %
Corse	23	1	9	1	34	0,5 %	32	+ 6,2 %
Champagne-Ardennes	15	2	12	3	32	0,5 %	35	- 9,4 %
Limousin	14	1	14	1	30	0,4 %	30	0 %
DOM	6	1	0	1	8	0,1 %	7	+ 14,3 %
<b>total 2010 par dispositif de formation</b>	<b>5 041</b>	<b>182</b>	<b>657</b>	<b>1009</b>	<b>6 889</b>		<b>6 539</b>	<b>+ 5,3 %</b>



### 3. Répartition des entreprises cotisantes selon les effectifs de salariés permanents

Sous l'apparente stabilité – même importance prépondérante des plus petites structures, même infime représentation des plus grosses – on remarque une insidieuse évolution d'année en année : par rapport à l'effectif global des entreprises cotisantes (6 889 en 2010), le pourcentage des entreprises de moins de 4 salariés augmente insensiblement, grignotant peu à peu la place occupée par toutes les autres.



### 4. Répartition des salariés permanents par secteur d'activités (estimation)

Après une baisse globale des effectifs en 2009, moins 4,6 % (baisse particulièrement forte le secteur des Industries techniques : moins 27 %), 2010 se caractérise par une évolution positive. Evolution à la hausse qui se manifeste plus nettement dans les secteurs de la Diffusion TV et de la Production et diffusion radio.

	année 2010	année 2009	évolution 2009-2010
Production audiovisuelle & cinématographique	12 276	12 100	+ 1,4 %
Diffusion TV	22 677	22 009	+ 3,0 %
Production & diffusion radio	10 030	9 749	+ 2,8 %
Industries techniques	8 781	8 753	+ 0,3 %
<b>Total</b>	<b>53 764</b>	<b>52 611</b>	<b>+ 2,2 %</b>



## 2. Accès à la formation professionnelle continue : Les bénéficiaires «permanents»



### 1. Répartition des bénéficiaires «permanents» par dispositif de formation

	CBC	CIF	VAE	PF y compris DIF & PP	Tuteur	CP	total secteur 2010	rappel 2009	évolution par secteur 2009-2010
Production audiovisuelle & cinématographique	60	12	3	3 350	60	337	3 822	4 262	- 11,5 %
Diffusion TV	166	47	16	19 605	15	159	20 008	20 882	- 4,4 %
Production & diffusion radio	44	20	0	4 080	9	49	4 202	4 681	- 11,4 %
Industries techniques	45	21	2	2 733	14	143	2 958	3 752	- 26,8 %
<b>ensemble audiovisuel 2010</b>	<b>315</b>	<b>100</b>	<b>21</b>	<b>29 768</b>	<b>98</b>	<b>688</b>	<b>30 990</b>		
<i>ensemble audiovisuel 2009</i>	<i>320</i>	<i>106</i>	<i>25</i>	<i>32 371</i>	<i>82</i>	<i>673</i>	<i>33 577</i>		
<i>évolution par dispositif 2009-2010</i>	<i>- 1,6 %</i>	<i>- 0,6 %</i>	<i>- 19,0 %</i>	<i>- 8,7 %</i>	<i>+ 19,5 %</i>	<i>+ 2,2 %</i>	<i>- 8,3 %</i>		

Globalement, sur l'ensemble de notre secteur Audiovisuel, le taux d'accès à la formation a chuté de 8,3 % en 2010. Les bénéficiaires de formation dans les Industries techniques sont particulièrement touchés : - 26,8 %.

CBC : congé bilan de compétences  
 CIF : congé individuel de formation  
 VAE : validation des acquis de l'expérience  
 PF : plan de formation  
 CP : contrat de professionnalisation  
 DIF : droit individuel à la formation  
 PP : période de professionnalisation



## 1-b. Répartition des bénéficiaires «permanents» par dispositif de formation

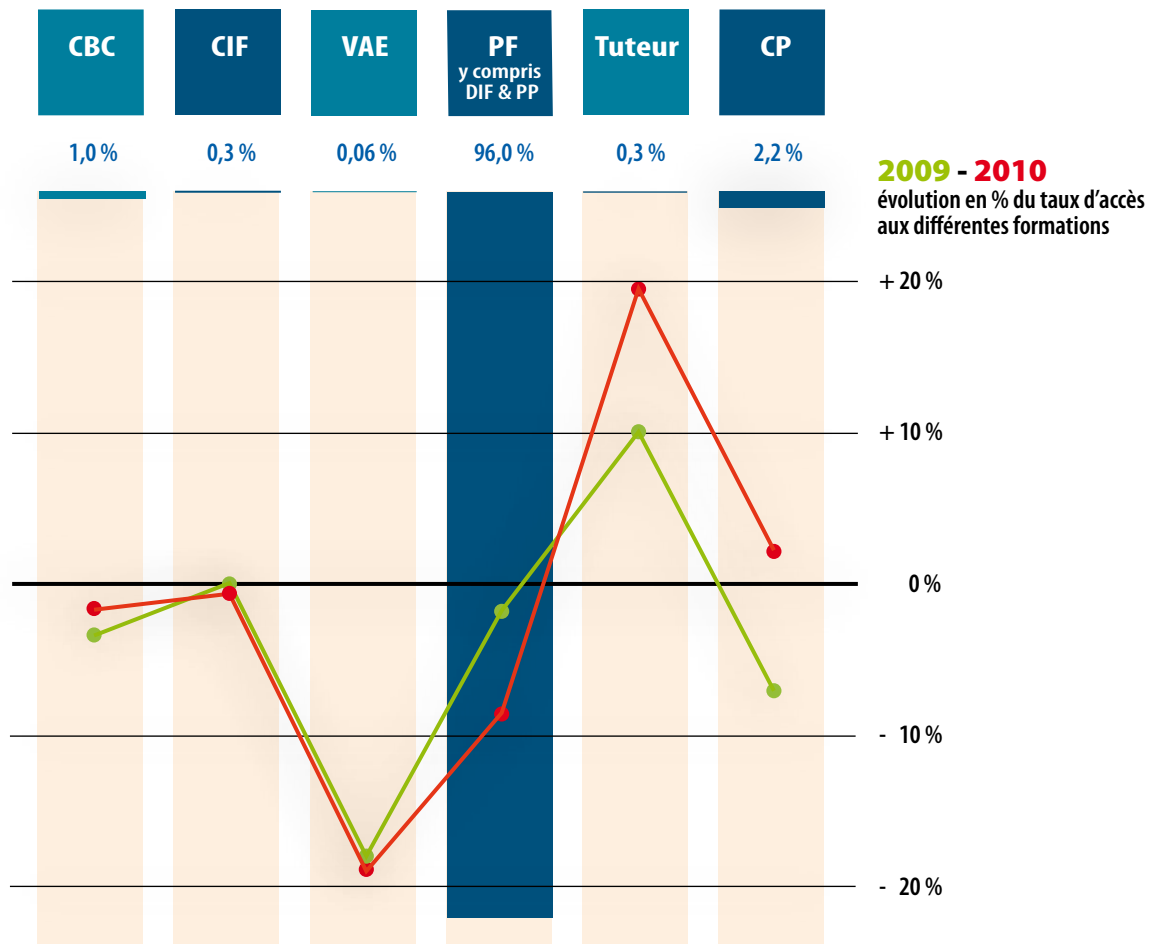
### Détail de l'évolution entre 2009-2010

Dans le cadre des formations gérées par l'Afdas, le PF demeure le dispositif qui concentre toujours le plus de bénéficiaires de stages : soit 96% en 2010 ( et 96,4 % en 2009).

On notera que, selon une tendance bien établie, le nombre de salariés qui reçoivent une formation Tuteur croît d'année en année : + 16,4 % de 2008 à 2009 et + 19,5 % de 2009 à 2010 (cf. page précédente).

Quant au nombre de CP, contrairement à 2009 (- 7,1 %), il a augmenté de 2,2 % en 2010.

*CBC : congé bilan de compétences  
CIF : congé individuel de formation  
VAE : validation des acquis de l'expérience  
PF : plan de formation  
CP : contrat de professionnalisation  
DIF : droit individuel à la formation  
PP : période de professionnalisation*





## 2. Répartition géographique des bénéficiaires «permanents»

	CBC	CIF	VAE	PF y compris DIF & PP	Tuteur	CP	total par région	% 2010 par région sur l'ensemble de la France	total par région rappel 2009	évolution 2009-2010
Ile-de-France	264	81	16	26 110	46	542	27 059	87,3 %	30 283	- 11,9 %
Rhône-Alpes	10	3	1	652	8	32	706	2,3 %	593	+ 19,0 %
Nord-Pas-de-Calais	6	1	0	560	2	14	583	1,9 %	268	+ 217,5 %
Alsace	3	1	0	506	6	6	522	1,7 %	541	- 3,6 %
Limousin	3	1	0	329	1	4	338	1,1 %	28	+ 1 207 %
Haute-Normandie	6	2	0	239	0	1	248	0,8 %	137	+ 81,0 %
Paca	2	3	1	199	2	12	219	0,7 %	252	- 15,0 %
Pays-de-Loire	4	0	1	183	4	11	203	0,7 %	232	- 14,9 %
Bretagne	8	0	2	152	3	9	174	0,6 %	196	- 12,6 %
Languedoc-Roussillon	1	0	0	144	4	11	160	0,5 %	139	+ 15,1 %
Midi-Pyrénées	3	1	0	130	7	7	148	0,5 %	247	- 66,9 %
Aquitaine	0	1	0	124	7	12	144	0,5 %	219	- 52,1 %
Lorraine	0	1	0	67	4	5	77	0,2 %	86	- 11,7 %
Bourgogne	2	1	0	56	0	3	62	0,2 %	69	- 11,3 %
Franche-Comté	1	1	0	59	0	1	62	0,2 %	81	- 30,6 %
Poitou-Charentes	0	0	0	38	2	15	55	0,2 %	40	+ 37,5 %
Centre	2	0	0	42	0	0	44	0,1 %	43	+ 2,3 %
Basse-Normandie	0	0	0	40	1	1	42	0,1 %	28	+ 50,0 %
Corse	0	0	0	37	0	0	37	0,1 %	27	+ 37,0 %
Champagne-Ardennes	0	0	0	29	0	0	29	0,09 %	17	+ 70,6 %
Etranger	0	1	0	27	1	0	29	0,09 %		-
Picardie	0	2	0	23	0	1	26	0,08 %	17	+ 52,9 %
Auvergne	0	0	0	22	0	1	23	0,07 %	34	- 47,8 %
<b>total 2010 par dispositif de formation</b>	<b>315</b>	<b>100</b>	<b>21</b>	<b>29 788</b>	<b>98</b>	<b>688</b>	<b>30 990</b>	<b>100 %</b>	<b>33 577</b>	<b>- 8,3 %</b>

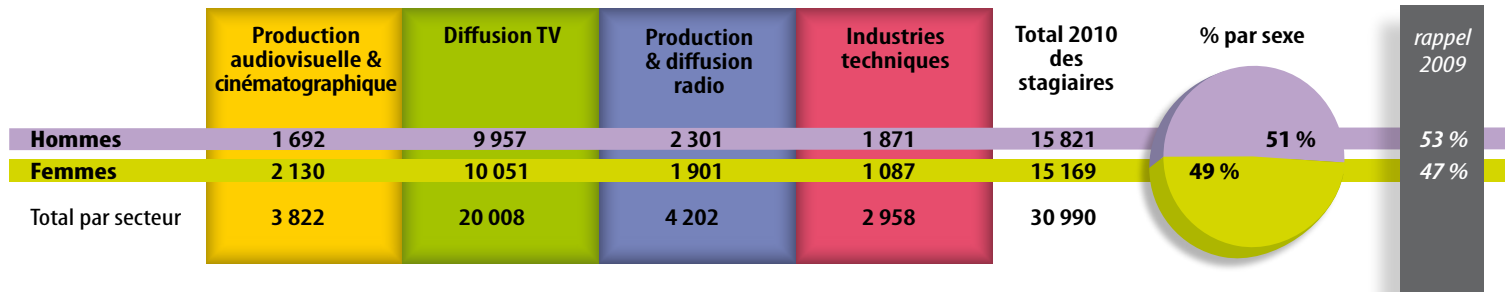
Quoique l'Ile-de-France reste prédominante avec 87,3 % de bénéficiaires de formation en 2010, elle connaît toutefois une baisse de presque 12 % de ses effectifs par rapport à 2009. A noter également une baisse de 15 % en PACA, de presque 67 % en Midi-Pyrénées et de 52 % en Aquitaine.

En revanche, on constate une hausse importante des effectifs dans le Nord-Pas-de-Calais, Le Limousin et la Haute-Normandie.

CBC : congé bilan de compétences  
 CIF : congé individuel de formation  
 VAE : validation des acquis de l'expérience  
 PF : plan de formation  
 CP : contrat de professionnalisation  
 DIF : droit individuel à la formation  
 PP : période de professionnalisation

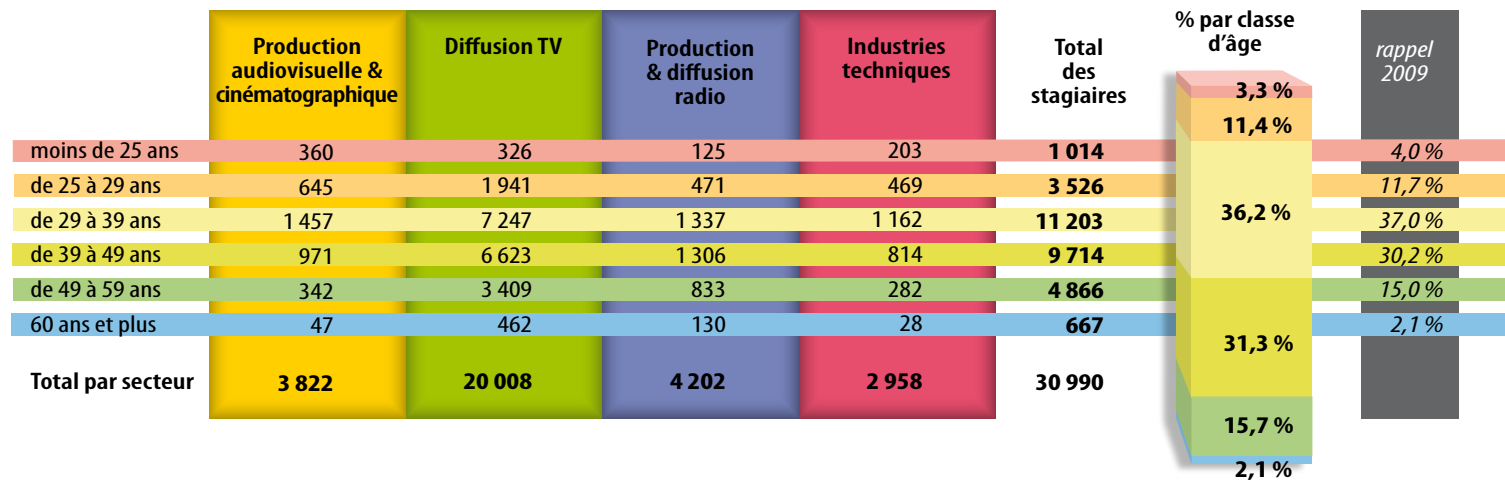


### 3 . Répartition des bénéficiaires «permanents» par sexe



### 4 . Répartition des bénéficiaires «permanents» par tranche d'âge

Depuis 2008, le pourcentage de répartition par tranches d'âge n'évolue quasiment pas.  
Les 2 tranches de salariés entre 30 et 49 ans constituent toujours les effectifs principaux de la formation professionnelle continue.  
Ils représentent plus des 2/3 de la population formée.

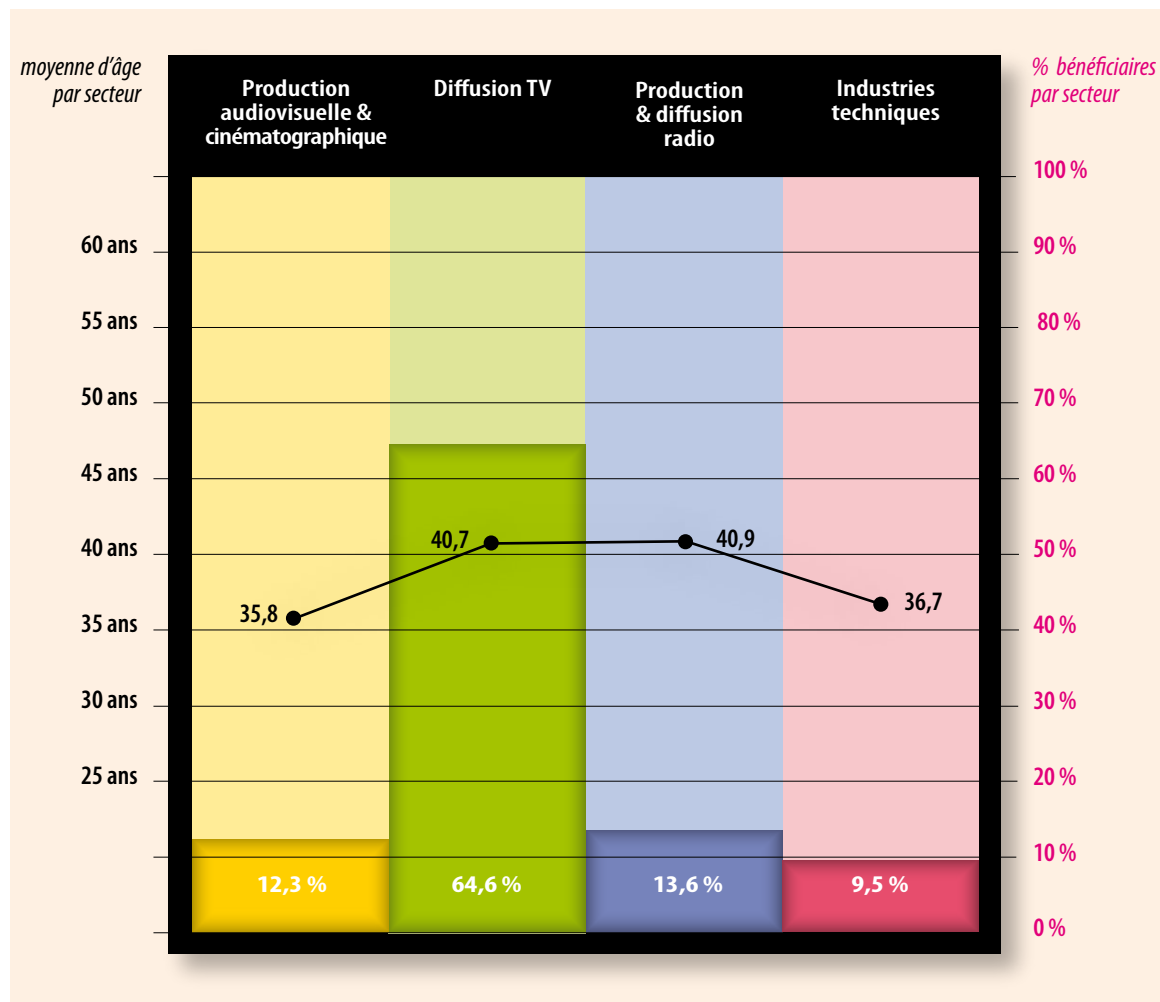




## 4-b . Moyenne d'âge des bénéficiaires «permanents» et pourcentage par secteur

Parmi les 30 990 stagiaires enregistrés en 2010, près de 2 bénéficiaires sur 3 relèvent du secteur de la Diffusion TV.

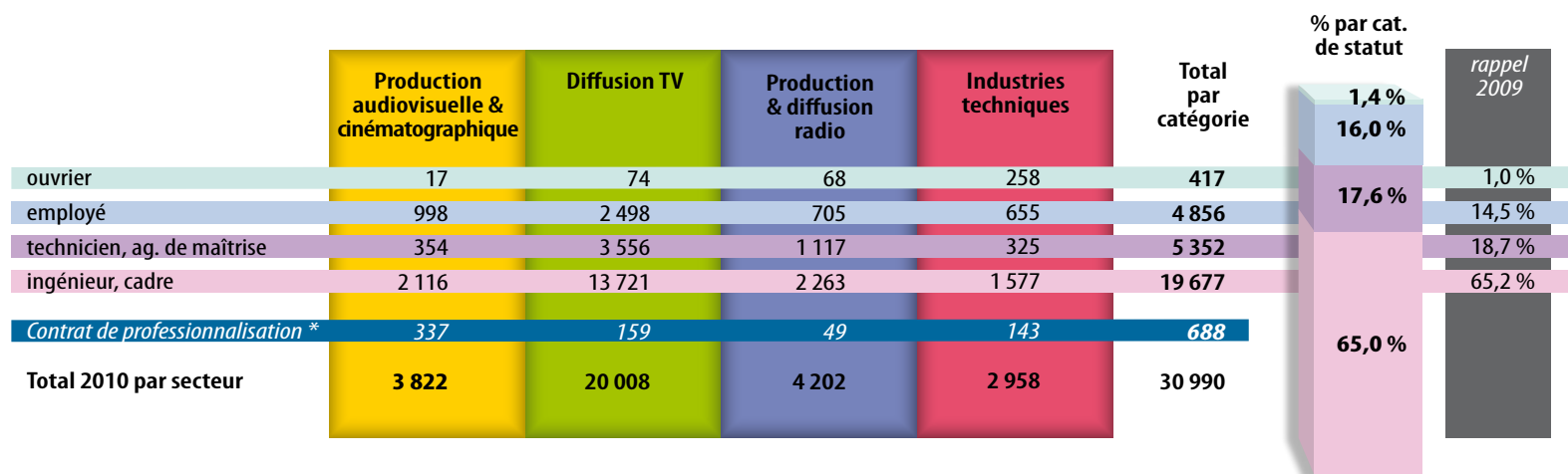
L'âge moyen du bénéficiaire «permanent» est de 38,5 ans tous secteurs d'activités confondus, avec cependant une moyenne de 36 ans dans la production et les industries techniques, et de 41 ans dans la radio et la télévision.





## 5 . Répartition des bénéficiaires «permanents» par statut

D'année en année, rien ne change.  
La très grande majorité des bénéficiaires restent les cadres ou ingénieurs.  
Les ouvriers sont toujours aussi faiblement représentés.



*L'information sur le statut des personnes en contrat de professionnalisation n'est pas disponible.  
Les calculs de pourcentage par statut ne les prennent donc pas en compte.*



## 6. Répartition des bénéficiaires «permanents» par domaine de formation, tous dispositifs confondus

Par rapport à 2009, aucune évolution majeure. Seul, le nombre de bénéficiaires «permanents» formés dans les domaines *Management- Efficacité personnelle, Informatique* et *Commerce - Vente* augmente légèrement.

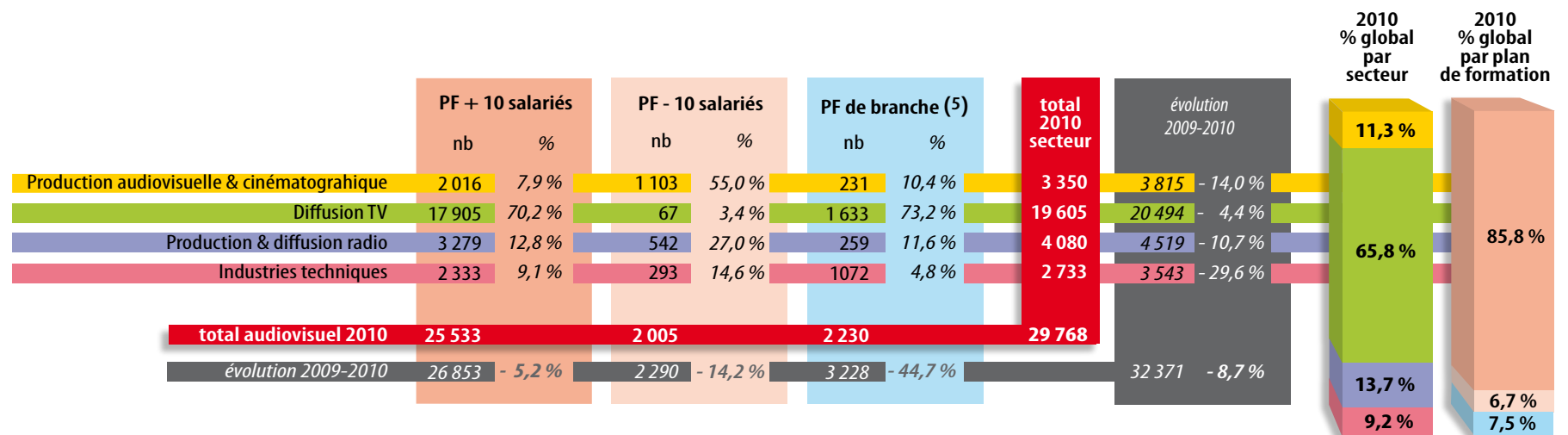
Pour une analyse plus approfondie, il faut comparer ce tableau avec les données relatives aux tranches d'âge, aux catégories socio-professionnelles, aux dispositifs et aux secteurs d'activités.

	Production audiovisuelle & cinématographique	Diffusion TV	Production & diffusion radio	Industries techniques	Total 2010 par domaine	% de stagiaires par domaine	rappel 2009
Management-efficacité personnelle	370	3 033	599	348	4 350	14,0 %	12,9 %
Informatique	215	3 647	157	170	4 189	13,5 %	12,6 %
Langues	478	1 306	346	375	2 505	8,1 %	8,0 %
Commerce - vente	157	1 260	43	157	1 617	5,2 %	3,3 %
Montage - Postprod. - effets numériques	211	1 017	51	152	1 431	4,6 %	5,7 %
Journalisme audiovisuel	40	909	354	4	1 307	4,2 %	3,7 %
Sécurité - secourisme	90	704	281	200	1 275	4,1 %	4,5 %
Administration - gestion - droit AV	327	863	19	50	1 259	4,0 %	6,0 %
Bureautique	166	593	260	89	1 108	3,6 %	4,6 %
Diffusion TV - projection cinéma	67	837	80	73	1 057	3,4 %	2,7 %
Maintenance - exploitation	55	812	25	37	929	3,0 %	5,0 %
Ressources humaines	87	589	128	104	908	2,9 %	3,6 %
Comptabilité - paie	237	300	104	128	769	2,5 %	1,9 %
Direction d'entreprise	120	387	141	74	722	2,3 %	2,9 %
Droit - fiscalité - finances	117	415	33	29	594	1,9 %	2,3 %
Son	13	228	97	111	449	1,4 %	1,5 %
Bilan de compétences	70	224	60	59	413	1,3 %	1,1 %
Techniques publicitaires	78	213	73	37	401	1,3 %	1,0 %
PAO	154	139	66	32	391	1,2 %	1,5 %
Image - lumière	54	276	12	36	378	1,2 %	1,2 %
Ecriture - réalisation	129	171	11	10	321	1,0 %	0,6 %
Imprimerie - édition - documentation	23	88	57	19	187	0,6 %	1,0 %
Fonctions administratives	24	67	74	11	176	0,5 %	0,7 %
Infographie - image de synthèse	36	42	3	31	112	0,3 %	0,3 %
Techniques du spectacle	4	78	7	12	101	0,3 %	0,2 %
Qualite	11	8	2	46	67	0,2 %	0,1 %
Sciences	2	22	25	1	50	0,1 %	1,1 %
Autres domaines de formations	487	1 780	1 094	563	3 924	10,0 %	10,0 %
<b>Total 2010 par secteur d'activités</b>	<b>3 822</b>	<b>20 008</b>	<b>4 202</b>	<b>2 958</b>	<b>30 990</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### 3. Zoom sur le Plan de Formation des salariés «permanents» (entreprises de + et - 10 salariés)



1. Répartition des bénéficiaires «permanents» (1) selon le type de plan de formation par secteur professionnel



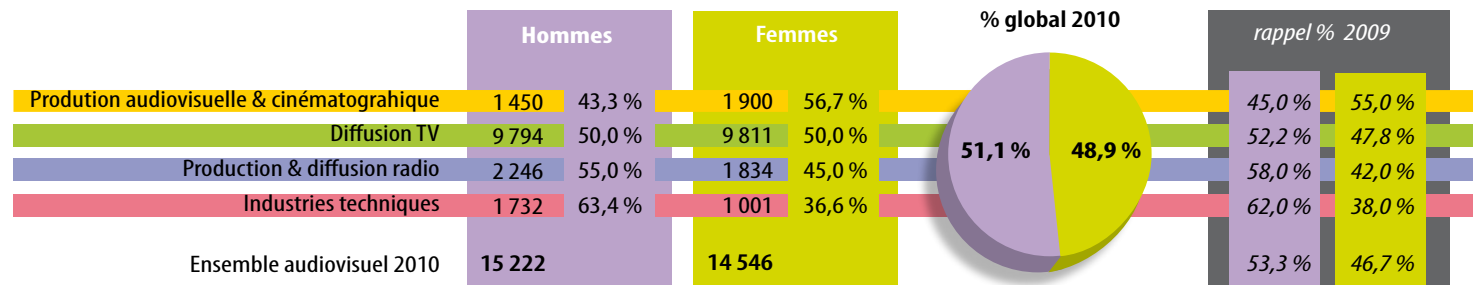
Par rapport à 2009, le nombre de salariés en plans de formation a chuté de presque 9 % en 2010. Cette baisse est particulièrement forte dans les industries techniques avec une diminution de près de 30 % des effectifs et, tous secteurs confondus, dans les Plans de formation de la branche avec une chute de près de 45 %.





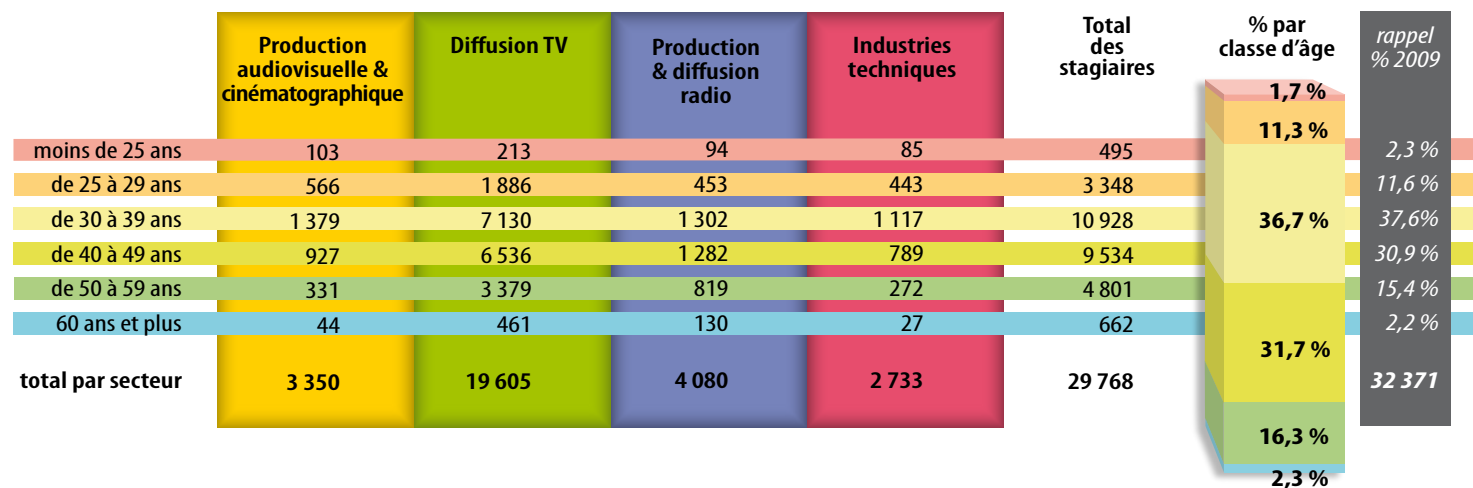
## 2. Répartition par sexe des bénéficiaires «permanents» dans les plans de formation

En 2010, la part des femmes a augmenté de plus de 2 % par rapport à l'année précédente.



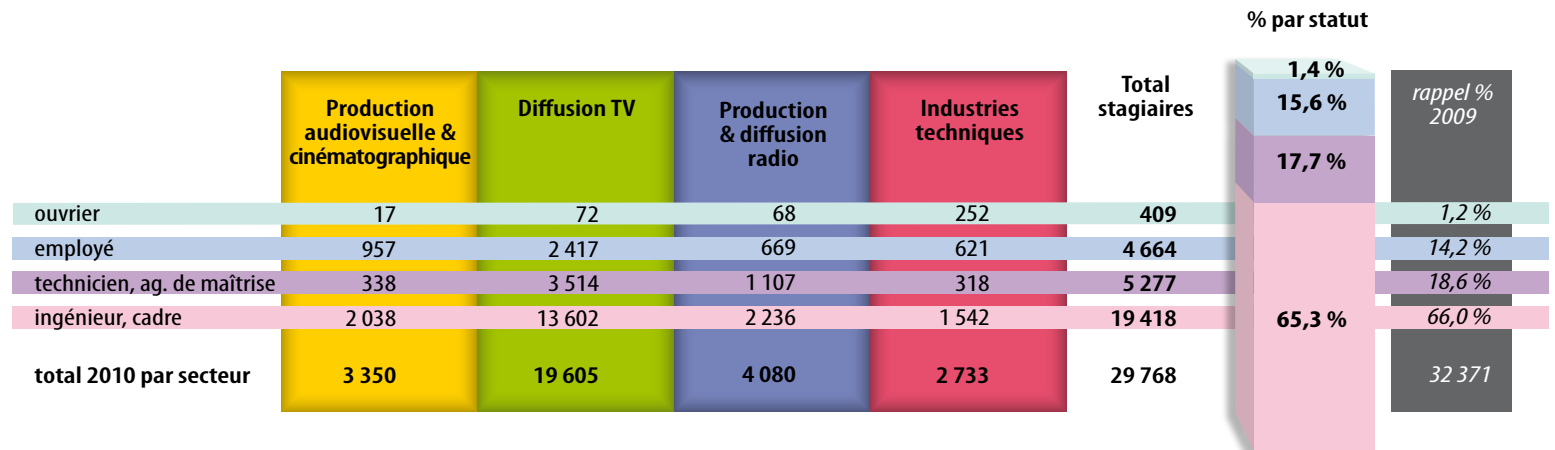
## 3. Répartition par tranche d'âge des bénéficiaires «permanents» dans les plans de formation

D'une année sur l'autre, ces données évoluent peu : près de 7 bénéficiaires sur 10 ont entre 30 et 49 ans.



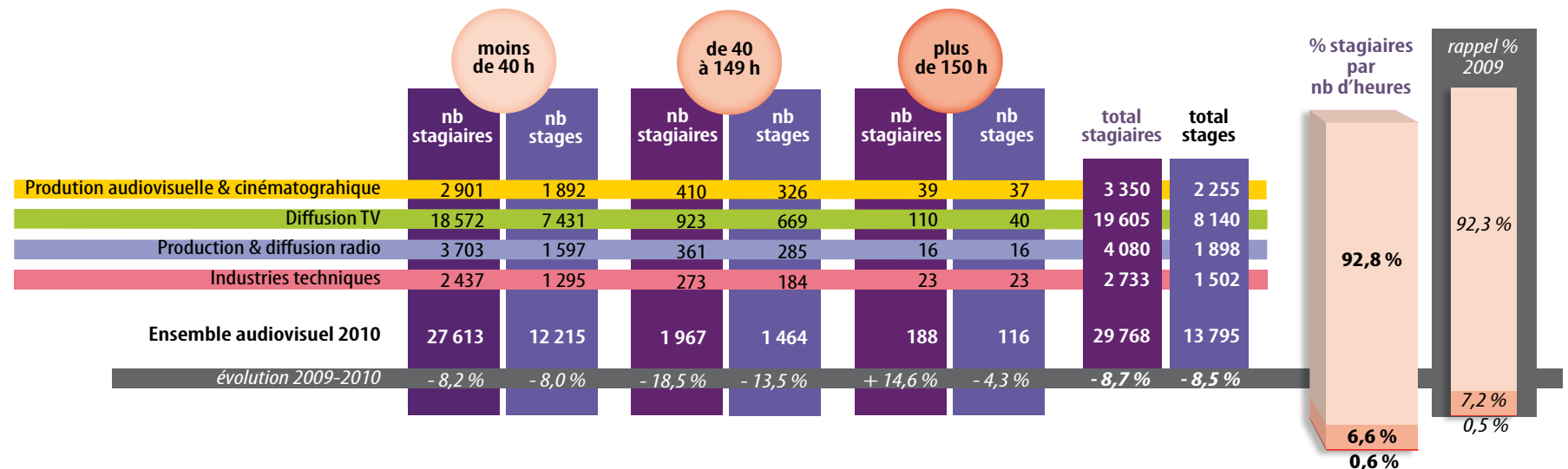


#### 4. Répartition par statut des bénéficiaires «permanents» dans les plans de formation



#### 5. Répartition des stages et bénéficiaires «permanents» selon la durée du stage suivi

Les stages courts restent les plus nombreux : globalement, ils concentrent 92,8 % des stagiaires et représentent 88,5 % des formations.



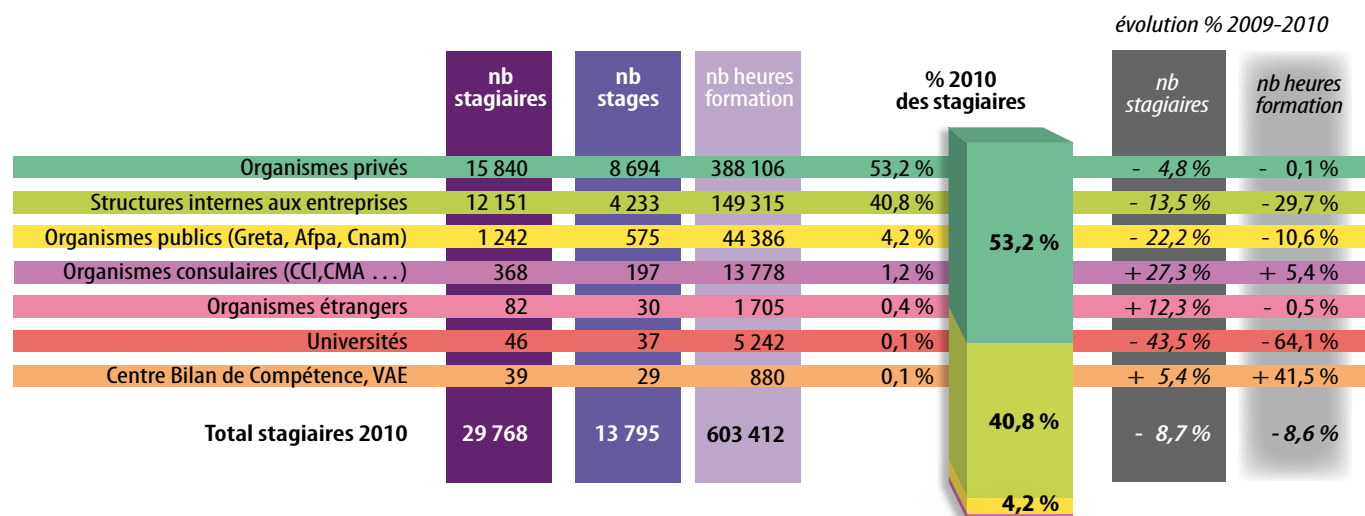


## 6. Répartition des bénéficiaires «permanents» selon le type d'organismes de formation intervenu

Si la baisse du nombre total de stagiaires se poursuit (- 6 % en 2008 ; - 11,6 % en 2009 ; - 8,7 % en 2010), la répartition globale des bénéficiaires au sein des différents organismes de formation varie toujours peu.

Le pourcentage annuel des structures de formation interne recule toutefois de 3 % tandis que les organismes privés gagnent 2 %.

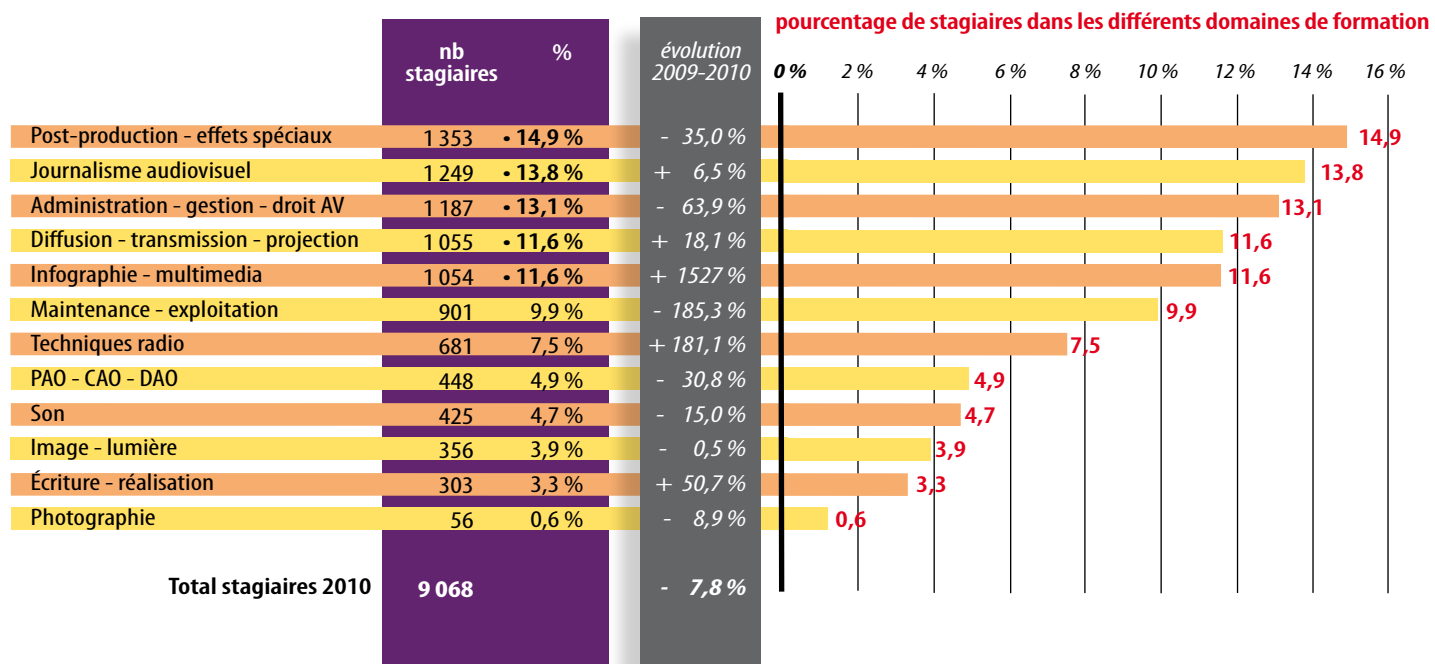
Ces derniers, qui concentrent 53,2 % des bénéficiaires de stages, représentent 58,7 % des formations mises en œuvre.





## 7-a . Répartition des bénéficiaires «permanents» par spécialité de formation dans le domaine audiovisuel

Post-production, Journalisme, Administration, Diffusion et Infographie multi-media concentrent 65 % des effectifs formés.

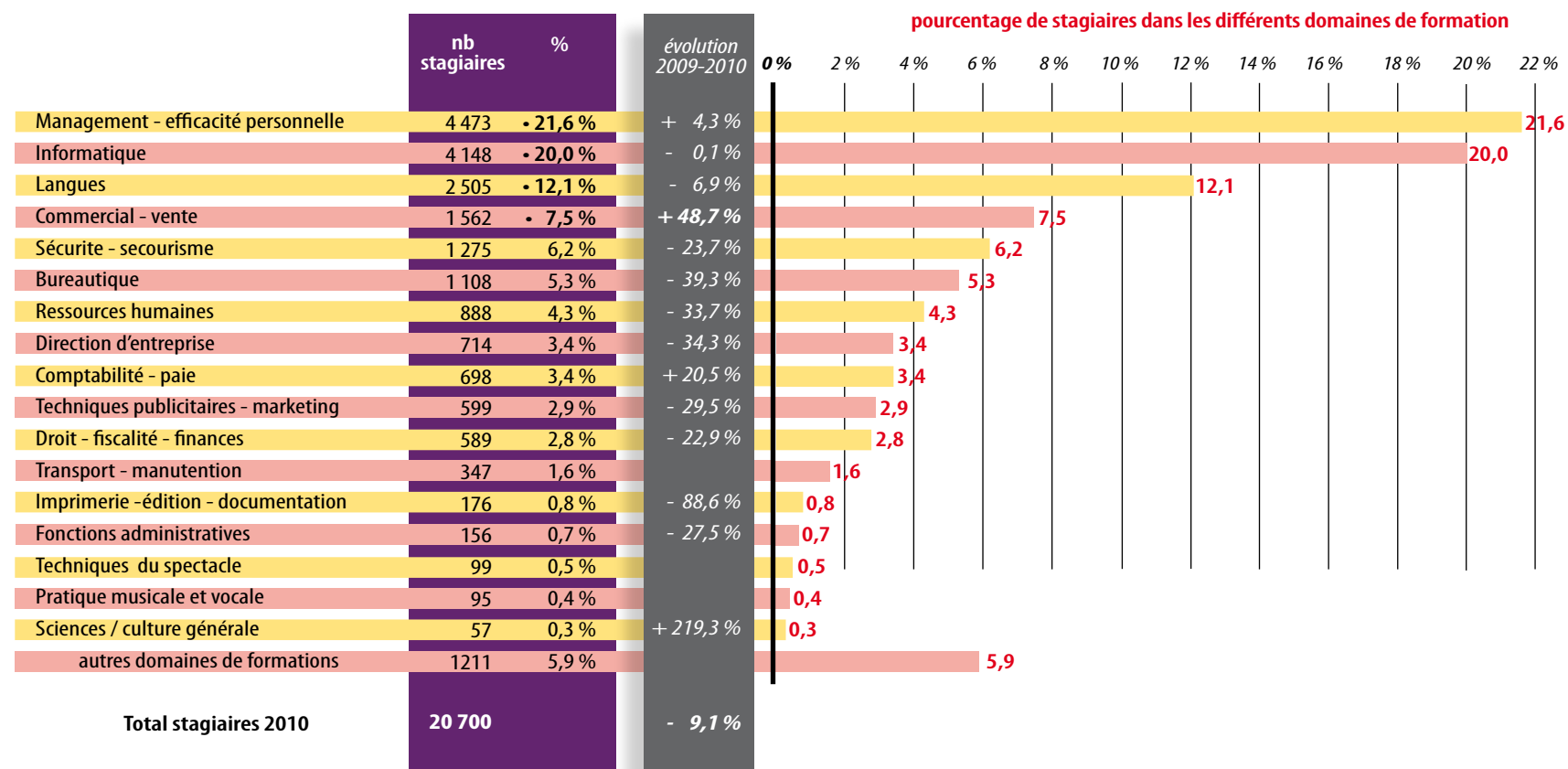




## 7-b . Répartition des bénéficiaires «permanents» ayant suivi une formation transversale

Dans ces domaines transversaux, 4 thèmes de formation représentent 61,2 % des effectifs formés :  
*Management, Informatique, Langues, Commerce et vente.*

Et d'année en année le nombre de stagiaires en *Commerce et vente* augmente de façon significative.



# 4. Droit Individuel à la Formation (DIF) et Période de Professionnalisation (PP)



## 1. Répartition des bénéficiaires par dispositif de formation

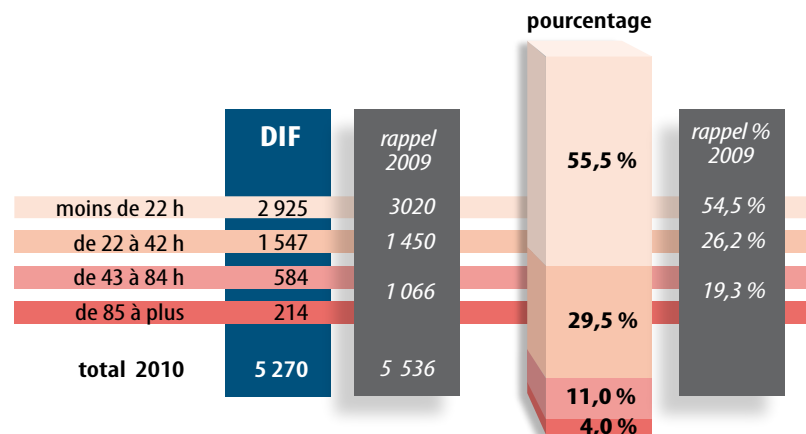
On constate une diminution globale du nombre de bénéficiaires de DIF et de PP par rapport à 2009. Seule exception : les Industries techniques où le nombre de PP effectués en 2010 à presque triplé comparé à 2009 (66 bénéficiaires). Mais au total les effectifs de bénéficiaires pour la Période de Professionnalisation de 2009 à 2010 ont chuté de plus de 50 % : ils étaient 539 en 2009.

	<b>DIF</b>	<i>rappel 2010</i>	<i>évolution 2009 2010</i>	<b>PP</b>	<i>rappel 2010</i>	<i>évolution 2009 2010</i>
Production audiovisuelle & cinématographique	863	977	- 13,2 %	17	26	- 52,9 %
Diffusion TV	2 996	2 863	+ 4,6 %	47	438	- 932,0 %
Production & diffusion radio	729	779	- 6,8 %	8	9	- 12,5 %
Industries techniques	682	917	- 34,4 %	189	66	+ 286,4 %
<b>Ensemble audiovisuel 2010</b>	<b>5 270</b>	5 536	- 5,0 %	<b>261</b>	539	- 206,5 %

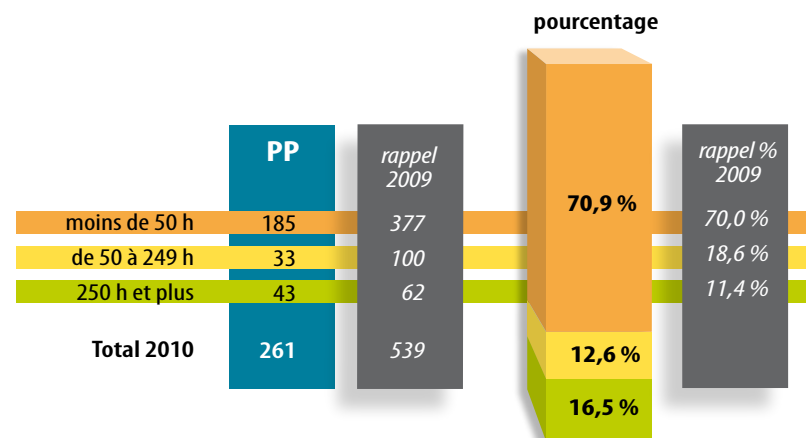


## 2 . Répartition des DIF selon la durée

Depuis 2006, ce sont toujours les DIF n'excédant pas 42 heures qui dominant.  
En 2010 ils représentent 85 % du total.



## 3 . Répartition des PP selon la durée





## 4. Répartition des bénéficiaires par domaine de formation

	DIF	PP	nb stagiaires	% stagiaires
Langues	1 752	0	1 752	31,7%
Encadrement-Efficacité personnelle	531	11	542	9,8%
Bureautique	387	0	387	7,0%
Journalisme	254	12	266	4,8%
Montage - postprod. - Effets spéciaux	235	7	242	4,4%
Management d'entreprise	214	23	237	4,3%
Administration - Gestion - Droit audiovisuel	227	5	232	4,2%
Conception-réalisation médias numériques	218	3	221	4,0%
PAO	185	1	186	3,4%
Ecriture - Réalisation audiovisuelle	161	5	166	3,0%
Informatique	166	0	166	3,0%
Comptabilité -Finances	153	4	157	2,8%
Commerce - Marketing	156	0	156	2,8%
Transport - Permis de conduire	0	134	134	2,4%
Spectacle vivant	81	1	82	1,5%
Diffusion TV - Projection Cinéma	46	12	58	1,0%
Image - Lumière	53	5	58	1,0%
Son	51	3	54	1,0%
Techniques publicitaires	48	0	48	0,9%
Ressources humaines	39	7	46	0,8%
Infographie -Image de synthèse	37	1	38	0,7%
Sécurité - Secourisme	29	2	31	0,6%
Techniques radio	29	1	30	0,5%
Approvisionnement - Manutention	26	0	26	0,5%
Photographie	25	0	25	0,5%
CAO - DAO	24	0	24	0,4%
Fonctions administratives	24	0	24	0,4%
Maintenance - Exploitation	15	5	20	0,4%
Imprimerie - Edition - Documentation	19	0	19	0,3%
Administration culturelle	17	1	18	0,3%
Production et composition musicale	7	0	7	0,1%
Jeu video	3	0	3	0,1%
<i>autres domaines de formation</i>	58	18	76	1,4%
<b>Total 2010</b>	<b>5 270</b>	<b>261</b>	<b>5 531</b>	



# 5. Les bénéficiaires sous CDD d'usage : «intermittents techniciens de l'audiovisuel»



## 1. Répartition des bénéficiaires intermittents (4) par dispositif de formation (6)

Le Plan de formation reste le dispositif le plus utilisé quoique en baisse de 9 % par rapport à 2009.  
Inversement, le nombre de PP a doublé.

	nb stagiaires 2010	nb stagiaires 2009	évolution 2009-2010
Plan de formation (PF)	3 933	4 291	- 9,1 %
Congé individuel de formation (CIF)	121	169	- 39,7 %
Droit individuel de formation (DIF)	476	678	- 42,4 %
Période de professionnalisation (PP)	336	168	+ 200 %
Validation des acquis de l'expérience (VAE)	3	7	- 233,3 %
<b>Total</b>	<b>4 869</b>	<b>5 313</b>	<b>- 9,1 %</b>

PF : plan de formation  
CIF : congé individuel de formation  
DIF : droit individuel à la formation  
PP : période de professionnalisation  
VAE : validation des acquis de l'expérience



## 2. Répartition géographique des bénéficiaires intermittents par dispositif de formation

	PF	CIF	VAE	DIF	PP	total par région	% par région sur l'ensemble de la France	total par région rappel 2009	évolution 2009-2010
Ile-de-France	2 887	92	2	372	278	3 631	74,6 %	3 913	- 7,8 %
PACA	153	1	0	28	12	194	4,0 %	196	- 1,0 %
Rhône-Alpes	133	5	0	12	11	161	3,3 %	184	- 14,3 %
Bretagne	51	5	0	12	5	73	1,5 %	65	+ 12,3 %
Midi-Pyrénées	48	5	0	9	7	69	1,4 %	59	+ 16,9 %
Pays-de-Loire	45	1	0	7	4	57	1,2 %	62	- 8,8 %
Aquitaine	46	2	0	4	4	56	1,2 %	68	- 21,4 %
Poitou-Charentes	44	0	0	5	3	52	1,1 %	89	- 71,1 %
Languedoc-Roussillon	37	3	0	5	4	49	1,0 %	61	- 24,5 %
Nord-Pas-de-Calais	38	0	0	8	1	47	1,0 %	44	+ 6,8 %
Centre	32	3	0	3	0	38	0,8 %	48	- 26,3 %
Alsace	25	0	0	1	1	27	0,6 %	40	- 48,1 %
Lorraine	19	0	0	4	0	23	0,5 %	30	- 30,4 %
Picardie	18	0	0	0	2	20	0,4 %	20	0 %
Bourgogne	11	0	0	3	1	15	0,3 %	17	- 13,3 %
Corse	13	0	0	0	1	14	0,3 %	3	+ 466,6 %
Basse-Normandie	9	3	0	1	0	13	0,3 %	10	+ 130,0 %
Auvergne	7	0	0	1	1	9	0,2 %	13	- 44,4 %
Franche-Comté	8	0	1	0	0	9	0,2 %	6	+ 150,0 %
Haute-Normandie	7	1	0	0	0	8	0,2 %	17	- 212,5 %
Limousin	4	0	0	1	1	6	0,1 %	5	+ 20,0 %
Champagne-Ardennes	2	0	0	0	0	2	0,0 %	11	- 550,0 %
Non renseigné	296	0	0	0	0	296	6,1 %	347	- 17,2 %
Dom	0	0	0	0	0	0	0,0 %	5	- 500,0 %
<b>total par dispositif de formation</b>	<b>3 933</b>	<b>121</b>	<b>3</b>	<b>476</b>	<b>336</b>	<b>4 869</b>		<b>5 313</b>	<b>- 9,1 %</b>

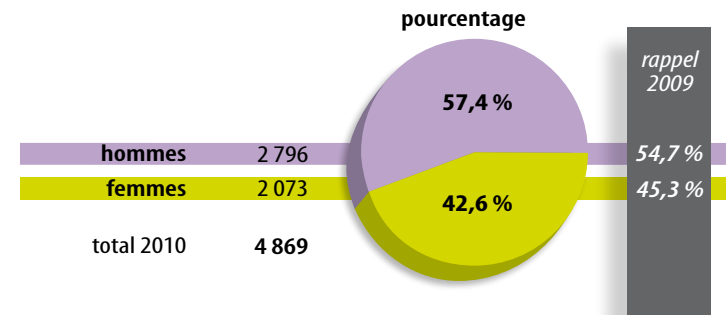
Comme pour les salariés permanents, l'Ile-de-France concentre toujours l'essentiel des intermittents bénéficiaires de stages. On note cependant une baisse de presque 8 % par rapport à 2009. A noter à l'inverse, le nombre de bénéficiaires augmente dans quelques régions, notamment en Bretagne et Midi-Pyrénées.

PF : plan de formation  
 CIF : congé individuel de formation  
 VAE : validation des acquis de l'expérience  
 DIF : droit individuel à la formation  
 PP : période de professionnalisation



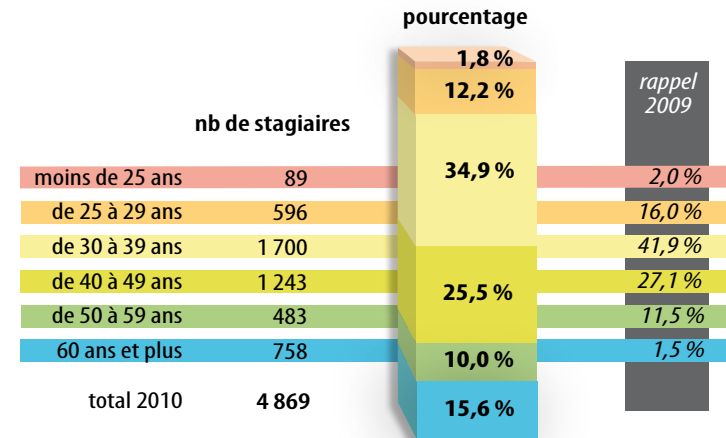
### 3 . Répartition des bénéficiaires intermittents par sexe

Depuis 2006, le rapport proportionnel varie peu .



### 4 . Répartition des bénéficiaires intermittents par tranche d'âge

Les 30/49 ans restent les tranches d'âge fortement représentées. Mais, phénomène curieux par rapport aux années précédentes, le nombre de bénéficiaires intermittents de plus de 60 ans a considérablement augmenté.





## 5a . Répartition des bénéficiaires intermittents par formations spécifiquement audiovisuelle

Comme en 2009, la formation *Montage - Post-prod. - Effets numériques* prédomine. Avec *Ecriture-Réalisation audiovisuelle* et *Administration-Gestion-Droit audiovisuel*, ces 3 formations concernent plus de 50% des effectifs formés.

	nb stagiaires	% stagiaires
Montage - Postprod. - Effets numériques	748	28,2 %
Ecriture - Réalisation audiovisuelle	366	13,8 %
Administration - Gestion - Droit audiovisuel	334	12,6 %
Image - Lumière	324	12,2 %
Infographie - Image de synthèse	182	6,8 %
Son	144	5,4 %
Conception-réalisation médias numériques	111	4,2 %
PAO	107	4,0 %
Techniques radio	98	3,7 %
Journalisme	84	3,2 %
CAO - DAO	48	1,8 %
Photographie	48	1,8 %
Diffusion TV - Projection cinema	39	1,5 %
Maintenance - Exploitation	24	0,9 %
<b>Total stagiaires 2010</b>	<b>2 657</b>	



## 5b . Répartition des bénéficiaires intermittents dans les autres formations

Comme en 2008 et 2009, la formation en langues prédomine.

Avec cette nouvelle présentation qui dissocie les formations spécifiquement centrées sur les métiers de l'audiovisuel des autres, on constate que la formation en langues concerne plus de 45 % des bénéficiaires intermittents.

	nb stagiaires	% stagiaires
Langues	1 011	45,7 %
Spectacle vivant	303	13,7 %
Encadrement-efficacité	197	8,9 %
Sécurité - Secourisme	136	6,1 %
Approvisionnement - Manutention	127	5,7 %
Informatique	114	5,2 %
Transport - Permis de conduire	77	3,5 %
Bureautique	54	2,4 %
Administration culturelle	23	1,0 %
Soins du corps - Bien-être	21	0,9 %
Bâtiment - Travaux Publics	17	0,8 %
Management d'entreprise	16	0,7 %
Industrie	15	0,7 %
Paramédical	14	0,6 %
Comptabilité - Finances	4	0,2 %
Commerce - Marketing	4	0,2 %
Autres domaines de formations	79	3,6 %
<b>Total stagiaires 2010</b>	<b>2 212</b>	



*Observatoire des Métiers de l'AudioVisuel*

CPNEF-AV  
48 rue Saint-Honoré • 75001 Paris  
01 44 88 24 24  
[www.observatoire-av.fr](http://www.observatoire-av.fr)

